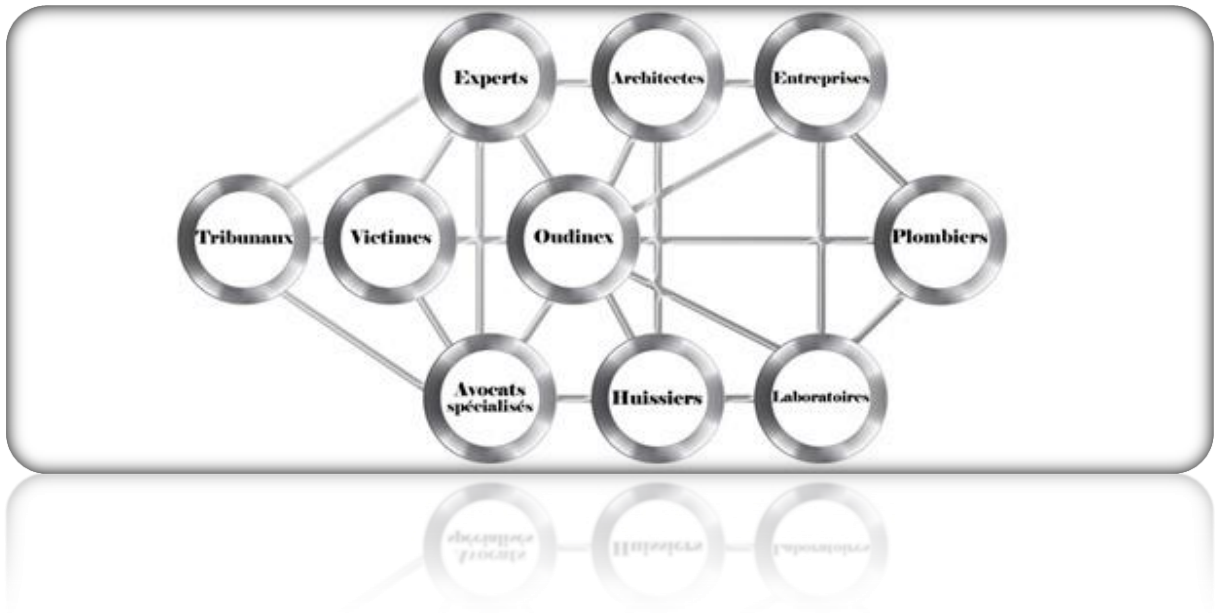


CABINET OUDINEX

**XVIème arrondissement de Paris
58, Rue Nicolo**





QUI SOMMES-NOUS ?

L'ORGANISATION DE LA COPROPRIETE

LE CABINET OUDINEX intervient en faveur des assurés particuliers et entreprises victimes de sinistres. Nous analysons et nous prenons en charge la gestion intégrale de vos dommages et défendons vos intérêts auprès des Compagnies d'assurances.

LES VICTIMES ont accès à notre plateforme juridique et technique dirigée par Monsieur Ehud HAZAN, composée de juristes et d'experts spécialisés en droit des assurances en partenariat avec des avocats indépendants.

Le domaine de l'assurance est vaste et complexe compte tenu de la diversité des branches et de la complexité technique spécifiques à chaque volet des contrats.

L'assurance est devenue l'une des priorités des français qui souscrivent de multiples polices d'assurances couvrant les risques de la vie quotidienne et professionnelle telles que la retraite, la complémentaire santé, les assurances vie, les assurances « Dommages aux biens », « Responsabilité civile », le transport, l'immobilier et autres...

L'ASSURE, victime d'un préjudice, a le droit à réparation et à indemnisation lui permettant de rétablir sa situation financière telle qu'elle était avant son sinistre. Cependant, il est très difficile pour lui de nos jours de l'obtenir.

L'ASSUREUR, initialement société mutualiste, dont la fonction principale était de couvrir les risques divers, est devenue une compagnie d'assurances multinationale composée de divers actionnaires boursiers.

Les compagnies d'assurances se doivent essentiellement de garantir la solidarité et la mutualité à la place de l'Etat par le biais d'un contrat d'adhésion, dont le contenu est par définition non négociable.

En effet, selon le rapport annuel 2011 de la **FFSA**, les primes collectées en assurance Dommages s'élèvent à **47.9 milliards** d'euros par an, tandis que les prestations versées aux assurés atteignent **33.2 milliards** d'euros. Ce bénéfice très important de **14.7 milliards** d'euros par rapport aux autres branches d'assurance se fait au détriment des victimes, dont l'indemnisation est refusée, pour être notamment dépensé en publicité et distribué aux actionnaires.

Cette situation financière, avec obligation de présenter à la fin de chaque trimestre devant leurs actionnaires un résultat optimal, crée parfois une situation de conflits d'intérêt avec les victimes, corroborée par l'augmentation du nombre de sinistres non indemnisés.

De plus, dans le but d'atteindre ses objectifs financiers, l'assureur partie forte et dominante du contrat, rédige des Conditions Générales souvent ambiguës et complexes, parfois non conformes au Code des assurances, ne respectant pas son devoir d'information et de conseil qui lui est imposé par la loi.

LES ACTIFS DETENUS PAR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE EN 2010 :

1. Axa détient 878 milliards

2. Allianz détient 820 milliards

3. Generali détient 810 milliards

Le rapport de force qui existe entre les assurés et les compagnies d'assurances crée inévitablement un déséquilibre durant la procédure d'indemnisation.

L'assuré, partie faible du contrat, ne dispose pas des mêmes moyens techniques et juridiques nécessaires à l'aboutissement de sa réclamation

Les victimes seront pénalisées par ce déséquilibre durant l'expertise amiable, l'expertise judiciaire, la gestion interne de la compagnie ainsi que devant les tribunaux.

De plus, le refus quasi systématique d'indemnisation des assureurs ne cessent de croître notamment en période de crise, créant ainsi un sentiment d'injustice et de méfiance vis-à-vis de leurs assurés.

Par conséquent, le Cabinet OUDINEX vous propose de résoudre vos litiges et d'organiser votre défense en étroite collaboration avec des experts d'assurés, des sapiteurs, des huissiers de justice, des laboratoires spécialisés en technique de bâtiment, des architectes, des ingénieurs, de manière à offrir la meilleure prestation aux victimes pénalisées par les compagnies d'assurances.

« OUDINEX LE RESULTAT PAR PRINCIPE »